



Séparation amiable pour éviter le divorce

Par **KIMIKE**, le **01/01/2012** à **11:06**

Bonjour,

Bonjour,

Je voudrais savoir comment ça se passe pour une chose.

Mon mari et moi avons décidé de nous séparer ! Sachant que nous avons un bien immobilier remboursé et en commun ainsi qu'un enfant.

J'aimerais savoir comment je peux faire pour me séparer sans risquer de tout perdre !!

Merci Beaucoup de vos réponses !!

Par **Marion2**, le **01/01/2012** à **12:07**

Si vous ne voulez pas divorcer, je ne vois que la séparation de corps -
Comme pour un divorce, il faut un jugement avec un avocat.

[citation]**La séparation de corps est une situation juridique résultant d'un jugement qui met fin à l'obligation de vie commune.**

La séparation de fait n'a aucune valeur juridique et est uniquement caractérisée par l'absence de vie commune.

Le jugement de séparation de corps est prononcé dans les mêmes cas et les mêmes conditions que celui de divorce.

Procédure

[/citation]

A noter qu'au bout de 2 ans de séparation de corps, le divorce n'est automatiquement prononcée et que pour divorcer, il faut entamer une autre procédure.

Par **KIMIKE**, le **01/01/2012 à 12:19**

Merci !

Mais y'a t-il un autre moyen pour éviter de passer devant le jaf et éviter la séparation de corps?

Par **Marion2**, le **01/01/2012 à 12:33**

A ce moment là, vous vous séparez, vous vivez chacun de votre côté, avec tous les risques que vous risquez d'encourir par la suite....
Et votre enfant, il faut tout de même que sa résidence soit fixée par un JAF.

Par **KIMIKE**, le **01/01/2012 à 12:38**

D'accord !

Je vous remercie de votre réponse !! Merci beaucoup et bonne année !!

Par **Marion2**, le **01/01/2012 à 13:15**

[citation]

>> Vous aussi publiez-vous ici ! Faut-il rappeler aux époux qui se séparent, que tant que le divorce n'est pas prononcé définitivement entre eux (non susceptible d'appel), tous types de fautes peuvent leur être opposées durant la procédure ? En effet, y compris après l'ordonnance de non-conciliation, qui autorise les époux à résider séparément, ces devoirs sont maintenus, durant toute la procédure de divorce.

C'es[/citation]

Tous mes meilleurs voeux également pour 2012.